



Traité Soucca

Michna 10 - Chapitre 1

בית שנפחת, וסיכך על גביו אם יש בין כותל לסיכוך ארבע
אמות, פסולה; וכן בחצר שהיא מוקפת אכסדרה. סוכה
גדולה, שהקיפוא בדבר שאין מסככין בו אם יש תחתיו ארבע
אמות, פסולה.

Une demeure dont une partie du plafond s'est effondrée, cette partie ayant été recouverte de Sekhakh, si, des parois au Sekhakh il y a 4 Amot (4 coudées), la Soucca est invalide. De même, une cour entourée d'un préau. Si une grande Soucca est entourée d'un matériau avec lequel il n'est pas permis de faire le Sekhakh, si la distance des parois au Sekhakh est de 4 Amot, la Soucca est invalide.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions